

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 21.06.2023

Numéro de version 20

Révision: 21.06.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit:

AÉROSOL

SERENYS TARPEC PLUS V2

Code du produit:

113979

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation

Huile pour usinage des métaux
Réservé aux utilisateurs professionnels.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur:

Société SAMARO S.A.S.
ZI Nord - Allée des Petites Combes
F-01700 BEYNOST

Tél : 04 26 680 680
Fax : 04 26 680 688
Courriel : info@samaro.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

ORFILA (INRS) : 33 (0)1.45.42.59.59

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Aérosol 2	H223-H229	Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
Lact.	H362	Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
Asp. Tox. 1	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
Aquatic Acute 1	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
Aquatic Chronic 1	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Pictogrammes de danger

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.



GHS02 GHS09

Mention d'avertissement

Attention

Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.

alcanes en C14-17, chloro-

Mentions de danger

H223-H229 Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 21.06.2023

Numéro de version 20

Révision: 21.06.2023

Nom du produit: SERENYS TARPEC PLUS V2

(suite de la page 1)

- **Conseils de prudence**
 - P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
 - P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
 - P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
 - P263 Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse et pendant l'allaitement.
 - P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
 - P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
 - P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
- **Indications complémentaires:** EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

- **2.3 Autres dangers**

- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

- **PBT:**

85535-85-9 alcanes en C14-17, chloro-

- **vPvB:**

85535-85-9 alcanes en C14-17, chloro-

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Mélanges**

- **Description:**

Lubrifiant

Mélanges de substances actives avec gaz propulseur.

- **Composants dangereux:**

CAS: 85535-85-9 EINECS: 287-477-0 Reg.nr.: 01-2119519269-33	alcanes en C14-17, chloro- ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; Lact., H362, EUH066 PBT; vPvB	25-50%
Numéro CE: 918-481-9 Reg.nr.: 01-2119457273-39	Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques. ⚠ Asp. Tox. 1, H304, EUH066	20-25%

- **SVHC**

85535-85-9 alcanes en C14-17, chloro-

- **Indications complémentaires:**

Note P:

Contient moins de 0,1% de benzène.

Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

- **4.1 Description des mesures de premiers secours**

- **Remarques générales:**

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

- **Après inhalation:**

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

- **Après contact avec la peau:**

Laver à l'eau et au savon et bien rincer.

- **Après contact avec les yeux:**

Rincer abondamment les yeux avec de l'eau pure.

- **Après ingestion:**

Ne pas faire vomir, demander une assistance médicale.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 21.06.2023

Numéro de version 20

Révision: 21.06.2023

Nom du produit: SERENYS TARPEC PLUS V2

(suite de la page 2)

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

· **5.1 Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
Mousse
Poudre d'extinction
Dioxyde de carbone

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Jet d'eau à grand débit

· **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le feu ou une chaleur intense peut provoquer des montées de pression et un risque d'éclatement du boîtier.

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Hydrocarbures.

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

Chlorure d'hydrogène (HCl)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil respiratoire autonome.
Porter un vêtement de protection intégrale.

· **Autres indications**

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Non applicable, s'agissant d'un aérosol.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

En cas de pénétration accidentelle dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.

Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

FR

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 21.06.2023

Numéro de version 20

Révision: 21.06.2023

Nom du produit: **SERENYS TARPEC PLUS V2**

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger** Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail. Respecter les limites d'émission.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec des substances oxydantes ou acides.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:** Stocker au frais, en ambiance tempérée, sous abri.
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Ne pas utiliser le produit pour une autre application, pour laquelle, il est prévu.
Lire la fiche technique avant utilisation.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:** Le produit ne contient pas en quantité significative de substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

- **PNEC**

85535-85-9 alcanes en C14-17, chloro-

Oral	PNEC - oral / oral	10 mg/kg (food) (Predator)
	PNEC - STP	80 mg/l
	PNEC - sol / soil	11,9 mg/kg
	PNEC aqua (freshwater)	1 µg/l
	PNEC aqua (marine water)	0,2 µg/l

- **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur la réglementation en vigueur au moment de son élaboration.
- **8.2 Contrôles de l'exposition**
- **Contrôles techniques appropriés** Sans autre indication, voir point 7.
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:** Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Retirer immédiatement les vêtements souillés.
Se laver les mains avant de manger, boire ou fumer.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Port des Equipements de Protection Individuelle (E.P.I.) obligatoire pour toute personne sujette aux allergies.
- **Protection respiratoire:** Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
Filtre A/P2 (Conforme à la norme NF EN 143)

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 21.06.2023

Numéro de version 20

Révision: 21.06.2023

Nom du produit: SERENYS TARPEC PLUS V2

(suite de la page 4)

· **Protection des mains:**

Porter des gants de protection en cas d'utilisation prolongée, avec contact permanent. (Conforme à la norme NF EN 374)



Gants de protection (EN 374)

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le délai de rupture de la matière constitutive du gant est à déterminer par le fabricant des gants et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage**



Lunettes de protection (Conforme à la norme NF EN 166)

· **Protection du corps:**

Utiliser une tenue de protection.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· Indications générales	Propriétés physiques et chimiques du produit actif sans gaz.
· État physique	Liquide
· Couleur:	Ambré
· Odeur:	Légère
· Seuil olfactif:	De type solvanté
· Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Non déterminé.
· Inflammabilité	Non applicable, s'agissant d'un aérosol.
· Limites inférieure et supérieure d'explosion	Non applicable.
· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.
· Point d'éclair:	65 °C
· Température d'auto-inflammation	>230 °C
· Température de décomposition:	Non déterminé.
· pH	Non déterminé.
· Viscosité:	
· Viscosité cinématique à 40 °C	12 mm ² /s (NF EN ISO 3104)
· Dynamique:	Non déterminé.
· Solubilité	
· l'eau:	Insoluble
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
· Pression de vapeur:	Non déterminé.
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 25 °C:	0,970 g/cm ³
· Densité relative	Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 21.06.2023

Numéro de version 20

Révision: 21.06.2023

Nom du produit: SERENYS TARPEC PLUS V2

(suite de la page 5)

· Densité de vapeur:	Non déterminé.
· 9.2 Autres informations	
· Aspect:	
· Forme:	Aérosol
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
· Température d'inflammation:	Non déterminé.
· Propriétés explosives:	Non déterminé.
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE)	36,5 %
· Changement d'état	
· Taux d'évaporation:	Non applicable.
· Informations concernant les classes de danger physique	
· Substances et mélanges explosibles	néant
· Gaz inflammables	néant
· Aérosols	Chaleur de combustion : > 30kJ/g Aérosol inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
· Gaz comburants	néant
· Gaz sous pression	néant
· Liquides inflammables	néant
· Matières solides inflammables	néant
· Substances et mélanges autoréactifs	néant
· Liquides pyrophoriques	néant
· Matières solides pyrophoriques	néant
· Matières et mélanges auto-échauffants	néant
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
· Liquides comburants	néant
· Matières solides comburantes	néant
· Peroxydes organiques	néant
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
· Explosibles désensibilisés	néant

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- | | |
|--|---|
| · 10.1 Réactivité | Pas d'autres informations importantes disponibles. |
| · 10.2 Stabilité chimique | |
| · Décomposition thermique/ conditions à éviter: | Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes. |
| · 10.3 Possibilité de réactions dangereuses | Aucune dans les conditions normales d'utilisation. |
| · 10.4 Conditions à éviter | Chaleur, flamme et sources d'étincelles.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Température > 50°C. |
| · 10.5 Matières incompatibles: | Matières à éviter : Acides fort. Oxydants |

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 21.06.2023

Numéro de version 20

Révision: 21.06.2023

Nom du produit: SERENYS TARPEC PLUS V2

(suite de la page 6)

· **10.6 Produits de décomposition dangereux:**

Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

· **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

· **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

85535-85-9 alcanes en C14-17, chloro-

Oral	LD50.	>2.000 mg/kg (Rat)
Dermique	LD50.	4.000 mg/kg (Rat)

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.

Oral	LD50.	>5.000 mg/kg (Rat) (OCDE 401)
Dermique	LD50.	>2.000 mg/kg (Rat) (OCDE 402)
Inhalatoire	LC50/8h.	>5.000 mg/m ³ (Rat) (OCDE 403)

· **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Cancérogénicité**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité pour la reproduction**

Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

· **Danger par aspiration**

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

· **11.2 Informations sur les autres dangers**

· **Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est compris.

FR

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 21.06.2023

Numéro de version 20

Révision: 21.06.2023

Nom du produit: SERENYS TARPEC PLUS V2

(suite de la page 7)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· Toxicité aquatique:

85535-85-9 alcanes en C14-17, chloro-

Oral	LC50/96 h	>5.000 mg/l (Ablette)
	NOEC	0,01 mg/l (Daphnia) 50 mg/l (Ver de terre)
	CE50/96H	>3,2 mg/l (Selenastrum sp)

Hydrocarbures, C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <2% aromatiques.

	NOELR	0,18 mg/l (Daphnia) (21d) 1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201 - 72h) 0,1 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (28d)
	EL 50 (48H)	>1.000 mg/l (Daphnia) (OECD 202)
	LL50 (96h)	>1.000 mg/l (Oncorhynchus mykiss) (OECD 203)
	ErL50 (72h)	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)
	EbL50 (72h)	>1.000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (OECD 201)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT:

85535-85-9 alcanes en C14-17, chloro-

· vPvB:

85535-85-9 alcanes en C14-17, chloro-

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque:

Très toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Très toxique pour organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

· Emballages non nettoyés:

· Recommandation:

Remettre à un récupérateur agréé.
Evacuation conformément aux prescriptions légales.
Ne pas percer ou brûler même après usage.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 21.06.2023

Numéro de version 20

Révision: 21.06.2023

Nom du produit: SERENYS TARPEC PLUS V2

(suite de la page 8)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· DOT, ADR, IMDG, IATA UN1950

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· DOT Aerosols, inflammable
 · ADR UN1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
 · IMDG AEROSOLS, MARINE POLLUTANT
 · IATA AEROSOLS, inflammable

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

· DOT



· Classe 2.1 Gaz.
 · Label 2.1

· ADR



· Classe 2.5F Gaz.
 · Étiquette 2.1

· IMDG



· Class 2.1 Gaz.
 · Label 2.1

· IATA



· Class 2.1 Gaz.
 · Label 2.1

· 14.4 Groupe d'emballage

· DOT, ADR, IMDG, IATA néant

· 14.5 Dangers pour l'environnement

· Marine Pollutant: Oui
 Signe conventionnel (poisson et arbre)
 · Marquage spécial (ADR): Signe conventionnel (poisson et arbre)

· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

· Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): - Attention: Gaz.
 · No EMS: F-D,S-U
 · Stowage Code SW1 Protected from sources of heat.
 SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Category A. For AEROSOLS with a capacity

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 21.06.2023

Numéro de version 20

Révision: 21.06.2023

Nom du produit: SERENYS TARPEC PLUS V2

(suite de la page 9)

· Segregation Code	above 1 litre: Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters. SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre: Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	
· DOT	
· Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 75 kg On cargo aircraft only: 150 kg
· Remarks:	Marquage spécifique avec le symbole (poisson et arbre).
· ADR	
· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E0 Non autorisé en tant que quantité exceptée
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	D
· IMDG	
· Limited quantities (LQ)	1L
· Excepted quantities (EQ)	Code: E0 Not permitted as Excepted Quantity
· "Règlement type" de l'ONU:	UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I**
 - **Catégorie SEVESO**
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas**
 - **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut**
 - **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII**
- Aucun des composants n'est compris.
E1 Danger pour l'environnement aquatique
P3b AÉROSOLS INFLAMMABLES
- 100 t
- 200 t
- Conditions de limitation: 3

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 21.06.2023

Numéro de version 20

Révision: 21.06.2023

Nom du produit: SERENYS TARPEC PLUS V2

(suite de la page 10)

· **Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

· **RÈGLEMENT (UE) 2019/1148**

· **Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues**

Aucun des composants n'est compris.

· **Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers**

Aucun des composants n'est compris.

· **Prescriptions nationales:**

· **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction**

Tableau 84 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel."
Tableau 36 des maladies professionnelles : " Affections engendrées par les huiles et graisses d'origine minérale ou de synthèse"

· **Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57**

85535-85-9 alcanes en C14-17, chloro-

· **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.
La date limite d'utilisation du produit est de 24 mois à compter de sa date de fabrication.

· **Phrases importantes :**

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H362 Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
SVHC: Substances of Very High Concern
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
Aerosol 2: Aérosols – Catégorie 2
Lact.: Toxicité pour la reproduction – effets sur ou via l'allaitement
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

(suite page 12)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31 Annexe II UE 2020/878

Date d'impression : 21.06.2023

Numéro de version 20

Révision: 21.06.2023

Nom du produit: SERENYS TARPEC PLUS V2

(suite de la page 11)

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique
– Catégorie 1Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu
aquatique – Catégorie 1

*** Données modifiées par rapport à
la version précédente**

FR